

BPJEPS SPÉCIALITÉ ANIMATEUR MENTION ANIMATION SOCIALE

Deux options au choix :

1/ Animateur auprès de personnes en situation de fragilisation (public âgé, public handicapé)

2/ Animateur jeunes et de la cité

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

(jeunes de moins de 31 ans)

INFORMATIONS BRÈVES

Formule : formation en alternance sur 19 mois

Rythme d'alternance : 2j hebdomadaire en moyenne (hors vacances scolaires et mercredis)

Volume horaire : 887 h ou 800 h* à l'IFCAAD

Dates : de novembre 2017 à fin juin 2019

Lieu : Schiltigheim (67)

ORGANISATION

Organisme de formation délégué : IFCAAD

Responsable de formation : Claudine SUTTER

Tests de sélection* :

→ Session de juin 2017 : oral autour du 15-16 juin, écrit le 19 juin.

→ Session de septembre 2017 : oral autour du 13-14 septembre, écrit le 18 septembre.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

NIVEAU PRÉ-REQUIS MINIMUM*

→ Être titulaire de l'AFPS, du PSC1 ou équivalent

→ Justifier d'une expérience salariée et/ou bénévole dans le domaine de l'animation (200 heures) ou être titulaire de l'un des diplômes suivants : BAPAAAT, DEAVS, DEAS, DEAMP, CAP «Petite Enfance», BEP «Carrières sanitaires et sociales», BEPA «services aux personnes».

À noter : la liste de ces diplômes sera élargie en 2017.

ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

Dossier de candidature :

→ Un exposé écrit des motivations quant à la formation BPJEPS, mention Animation Sociale.

→ Un document de 3 à 5 pages présentant ses expériences bénévoles ou professionnelles en matière d'animation ou une technique d'animation maîtrisée par le candidat.

Test écrit (2h) : ayant pour visée d'apprécier les capacités de compréhension d'un court texte (sujet d'actualité dans le domaine de l'animation) et d'expression à l'écrit.

Entretien ayant pour objet d'apprécier la motivation du candidat et sa capacité à considérer ses expériences en animation.

FORMATION

OBJECTIFS

Favoriser l'acquisition des compétences nécessaires aux animateurs susceptibles d'intervenir dans les champs aussi diversifiés que le secteur social (CSC, MJC, collectivités territoriales...), le secteur médicosocial (maison de retraite, accueils pour personnes handicapées, Maison d'Enfants à Caractère Social...). L'animateur social intervient auprès d'un public (toutes classes d'âge) fragilisé par un handicap (social, physique, mental) qui se manifeste à travers des difficultés à l'expression, entraînant des difficultés à participer pleinement à la vie sociale. La mission de l'animateur social est de lutter contre l'isolement social en favorisant la re-création du lien social et la participation par l'insertion sociale.

CONTENUS

Les modules de formation sont contruits en vue d'acquérir les 4 compétences (unités capitalisables du référentiel de certification) exigées pour le diplôme : compétences méthodologiques, techniques, pédagogiques...

Une formation complémentaire qualifiante est intégrée dans le cursus : UCC « Diriger un accueil collectif de mineurs ».

RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Réunions d'information : au cours du 1er semestre 2017. Consulter le site www.form-as.fr

Clôture dépôt dossier :

→ 31 mai 2017 (sélections de juin).

→ 26 août 2017 (sélections de septembre).

* Se référer au référentiel à paraître sur la réforme du diplôme. Contacter l'IFCAAD en février 2017.